

Conditions générales d'admission

2019-2020

- ✓ Un entretien personnalisé avec la direction, en présence de l'enfant, sans engagement, est nécessaire avant toute inscription.
- ✓ Sur présentation des résultats scolaires précédents et du carnet hebdomadaire si nécessaire.
- ✓ Examen d'entrée obligatoire pour toutes les années scolaires (8^{ème} à 11^{ème} HarmoS).
- ✓ Pas d'admission pour les élèves dont le comportement a fait l'objet de sévères remarques de discipline, de même que pour ceux atteints d'un handicap psychologique prononcé.
- ✓ Pour l'entrée en 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} HarmoS ou toute intégration en cours d'année, la promotion annuelle est obligatoire.

Conditions en plus pour le bilinguisme

- ✓ Un test d'entrée sur mesure pour confirmer le niveau d'anglais peut être exigé.

Inscription de nouveaux élèves

Dès réception du bulletin d'inscription dûment signé par les représentants légaux, une place sera garantie sous réserve que l'élève réponde aux conditions stipulées lors de l'entretien.

L'école confirmera, par une lettre officielle aux parents, l'acceptation ou non d'inscription.